



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

**DCA2023-028 : BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF –
EXERCICE 2022 - ADOPTION**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022
- ADOPTION

DCA2023-028
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent ainsi :

I – BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
002	Résultat de fonctionnement reporté	117 950,27	
011	Charges à caractère général	684 660,72	8 004,00
012	Charges de personnel	4 247 099,37	
65	Autres charges de gestion courante	189 011,81	
66	Charges financières	4 540,58	
67	Charges exceptionnelles	2 972,07	
68	Dotations aux amortissements et provisions	3 811,89	
	Sous-total opérations réelles	5 250 046,71	8 004,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 542,29	
	Sous-total opérations d'ordre	85 542,29	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	5 335 589,00	8 004,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	31 383,55
70	Produits des services	2 166 679,93
74	Dotations subventions et participations	2 940 485,56
75	Autres produits de gestion courante	18 418,92
77	Produits exceptionnels	2 745,70
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 316,32
	Sous-total opérations réelles	5 161 029,98
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80,00
	Sous-total opérations d'ordre	80,00
	TOTAL GÉNÉRAL	5 161 109,98

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	230 026,64	
20	Immobilisations incorporelles	15 700,73	24 487,50
21	Immobilisations corporelles	63 848,93	44 288,69
23	Immobilisations en cours	4 338,23	
27	Autres immobilisations financières	2 566,90	
	Sous-total opérations réelles	316 481,43	68 776,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80,00	
	Sous-total opérations d'ordre	80,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	316 561,43	68 776,19

Recettes

Chapitre	Libellé	Montant	Restes à réaliser
001	Résultat d'investissement reporté	206 548,32	
10	Dotations, fonds divers	108 281,00	
13	Subventions d'investissement	36 147,86	
27	Autres immobilisations financières	300,00	
	Sous-total opérations réelles	351 277,18	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 542,29	
	Sous-total opérations d'ordre	85 542,29	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	436 819,47	0,00

Le compte administratif du centre communal d'action sociale de la ville de Laval s'établit comme suit :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture	Reste à réaliser	Résultat net
INVESTISSEMENT	316 561,43	436 819,47	120 258,04	-68 776,19	51 481,85
FONCTIONNEMENT	5 335 589,00	5 161 109,98	-174 479,02	-8 004,00	-182 483,02
TOTAL	5 652 150,43	5 597 929,45	-54 220,98	-76 780,19	-131 001,17

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-029 : CCAS DE LAVAL – COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL – EXERCICE 2022 - ADOPTION

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**CCAS DE LAVAL – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL –
EXERCICE 2022 - ADOPTION**

DCA2023-029
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2121-31,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu' après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Qu' après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Sur proposition du conseil d'administration,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration statue :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 janvier 2023,
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- sur la comptabilité des valeurs inactives.

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet

La délibération est adoptée à l'unanimité.




CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-030 : BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N°1 –
EXERCICE 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi
22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la
séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Centre communal d'action sociale de Laval
Mme Marjorie François
Présidente



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR N°1 – EXERCICE 2023

DCA2023-030
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le trésorier municipal n'a pu recouvrer de créances de divers débiteurs en raison principalement de l'absence d'héritiers connus au moment de la succession,

Qu'il a demandé et justifié leur admission en non-valeur pour le montant de 898,05 € TTC,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les créances irrécouvrables désignées ci-dessous sont admises en non-valeur.

BUDGET	BUDGET PRINCIPAL
Exercice 2014	378,23
Exercice 2019	243,70
Exercice 2020	202,46
Exercice 2021	51,96
Exercice 2022	21,70
TOTAL	898,05

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

**DCA2023-031 : ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2022
(EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE POUR) – ADOPTION**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

**Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU**

Étaient excusés :

**M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS**

Étaient démissionnaires :

**M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER**

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES 2022 (EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE POUR) – ADOPTION

DCA2023-031

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver l'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2022,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

L'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 s'établit ainsi :

I - Compte de résultat prévisionnel EHPAD

FINESSE ET	530009034			
Raison sociale	EHPAD CCAS LAVAL			
COMpte DE RESULTAT PRINCIPAL NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2022)				
	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	903 600,00 €	811 219,24 €	7 605 654,16 €	7 465 333,36 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	8 050 255,51 €	6 025 747,00 €	231 000,00 €	243 584,91 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	1 387 500,00 €	1 300 894,58 €	27 100,00 €	51 803,61 €
TOTAL DES CHARGES	8 341 255,51 €	8 137 860,82 €	7 863 754,16 €	7 760 702,08 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	-	-	477 801,35 €	377 158,74 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	8 341 255,51 €	8 137 860,82 €	8 341 255,51 €	8 137 860,82 €

II - Compte de résultat prévisionnel SSIAD

FINESSE ET	530031590			
Raison sociale	SSIAD CCAS LAVAL			
COMpte DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2022)				
	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	77 600,00 €	71 854,96 €	1 750 717,25 €	1 750 717,25 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 930 000,00 €	1 920 204,48 €	35 000,00 €	14 617,29 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	100 500,00 €	91 006,61 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES	2 108 100,00 €	2 083 064,05 €	1 785 717,25 €	1 765 334,54 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	-	-	322 882,76 €	317 736,31 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	2 108 100,00 €	2 083 064,05 €	2 108 100,00 €	2 083 064,05 €

III - Compte de résultat prévisionnel Accueil de jour

FINESSE ET	530000000			
Raison sociale	ACCUEIL DE JOUR CCAS LAVAL			
COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2022)				
	CHARGES		PRODUITS	
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	84 500,00 €	58 814,10 €	454 350,01 €	485 319,52 €
Groupes II : charges afférentes au personnel	505 011,33 €	485 088,43 €	17 530,00 €	32 190,02 €
Groupes III : charges afférentes à la structure	87 500,00 €	55 254,86 €	24 500,00 €	53 800,78 €
TOTAL DES CHARGES	657 011,33 €	599 157,39 €	466 380,01 €	551 310,40 €
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	180 631,32 €	47 846,88 €
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	657 011,33 €	599 157,39 €	657 011,33 €	599 157,39 €
				Groupes I : produits de la tarification
				Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
				Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
				TOTAL DES PRODUITS
				RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
				TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

III - Capacité d'autofinancement (EHPAD + SSIAD + AJ)

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2022

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	980 616,42 €	742 738,81 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	282 000,00 €	275 130,81 €	19 600,00 €	19 438,33 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs versés au résultat
Report sur fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	22 000,00 €	19 254,72 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	282 000,00 €	275 130,81 €	1 002 116,42 €	781 429,09 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (sa 1-2-0)	- €	- €	720 116,42 €	506 288,28 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (sa 1-2-0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,00%	0,00%	7,16%	5,02%	Taux d'AF en pourcentage des produits

IV - Tableau de financement prévisionnel (EHPAD + AJ)

TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2022

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	720 116,42 €	606 288,28 €	- €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	396 000,00 €	111 416,70 €	79 387,00 €	32 186,00 €	Approvis, dotations, réserves, fonds propres (sauf 105) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	1 085 116,42 €	617 714,98 €	79 387,00 €	32 186,00 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	976 728,42 €	586 678,86 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	1 085 116,42 €	617 714,98 €	1 085 116,42 €	617 714,98 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Marjorie François

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-032

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EHPAD, SSIAD, ACCUEIL DE JOUR) – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

DCA2023-032

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2022,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les résultats d'exploitation de l'État prévisionnel des recettes et des dépenses 2022 sont affectés comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET EHPAD		
Calcul du résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice N		
		Résultat 2022
Total des produits N		7 760 702,08
Total des dépenses N		8 137 860,82
Résultat comptable N		-377 158,74
110	Report à nouveau excédentaire	
Résultat à affecter de N		-377 158,74
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N		
		Résultat 2022
Résultat à affecter de N		-377 158,74
10686	Reprise réserve de compensation	200,51
119	Report à nouveau déficitaire	376 958,23

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET EHPAD

Calcul du résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice N		
		Résultat 2022
Total des produits N		7 760 702,08
Total des dépenses N		8 137 860,82
Résultat comptable N		-377 158,74
110	Report à nouveau excédentaire	
Résultat à affecter de N		-377 158,74
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N		
		Résultat 2022
Résultat à affecter de N		-377 158,74
10686	Reprise réserve de compensation	200,51
119	Report à nouveau déficitaire	376 958,23

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET SSIAD		
Calcul du résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice N		
		Résultat 2022
Total des produits N		1 765 334,54
Total des dépenses N		2 083 064,85
Résultat comptable N		-317 730,31
110	Reprise report à nouveau excédentaire	67 958,23
Résultat à affecter de N		-249 772,08
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N		
		Résultat 2022
Résultat à affecter de N		-249 772,08
Affectation du résultat		
10686	Reprise réserve de compensation	171 916,60
119	Report à nouveau déficitaire	77 855,48

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022 BUDGET ACCUEIL DE JOUR

Calcul du résultat de fonctionnement à affecter de l'exercice N		
		Résultat 2022
Total des produits N		551 310,40
Total des dépenses N		599 157,39
Résultat comptable N		-47 846,99
110	Report à nouveau excédentaire	160 631,32
Résultat à affecter de N		112 784,33
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice N		
		Résultat 2022
Résultat à affecter de N		112 784,33
Affectation du résultat		
10682	Réserves affectées à l'investissement	24 695,95
110	Report à nouveau excédentaire	88 088,38

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
 Pour le Maire Président
 et par délégation
 la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-033

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

Centre communal d'action sociale
de Laval
22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX
Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

AVENANT N° 3 À LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LE CCAS DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET
L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ

DCA2023-033

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : 30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29,
L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la volonté du CCAS d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle
des jeunes en leur permettant de bénéficier d'une structure experte dans leur
accompagnement et leur formation,

Qu'il est souhaité conforter la qualité du service public dans certains domaines
d'action de la collectivité et de ses partenaires directs,

Que l'association Unis-Cité propose l'accompagnement de jeunes en service civique
au niveau national,

Qu'il est nécessaire de préciser pour l'année 2022-2023, via un avenant n° 3 à la
convention cadre quadripartite signée en 2021, les modalités relatives au concours
financier et à la mise à disposition de personnel en direction de l'association,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration du CCAS approuve l'avenant n° 3 à la convention cadre
d'objectifs 2021-2024.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de
l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet
effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.




CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-034

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU FONDS DÉPARTEMENTAL
DE COMPENSATION DU HANDICAP DE LA MAYENNE RELATIF À LA
CONTRIBUTION 2023

DCA2023-034
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avenant à la convention constitutive du fonds départemental de
compensation du handicap de la Mayenne relatif à la contribution 2023,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de Laval entend apporter un
soutien aux Lavallois en situation de handicap ayant besoin d'aides techniques
pour favoriser leur autonomie dans leur vie quotidienne, en contribuant au
financement du fonds de compensation du handicap,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

L'avenant à la convention constitutive du fonds départemental de compensation du
handicap de la Mayenne relatif à la contribution 2023 est approuvé.

Article 2 :

La contribution du Centre communal d'action sociale au fonds départemental de
compensation du handicap est fixée à 5 500 € pour l'année 2023.

Article 3 :

Le président du CCAS de la ville de Laval ou son représentant est chargé de
l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet
effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-035

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVAL
CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE
Mme François
Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE
CCAS DE LAVAL ET LAVAL-AGGLOMÉRATION POUR DES PRESTATIONS
PONCTUELLES DE DÉMÉNAGEMENT DE MOBILIER

DCA2023-035

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29
et L1414-3,

Vu les articles L 2113-6 à 8 du code de la commande publique,

Considérant que la ville et le CCAS de Laval ainsi que Laval-Agglomération ont des
besoins ponctuels de déménagement de mobiliers,

Que la recherche d'un prestataire unique permettra d'obtenir une offre
économiquement plus avantageuse et permettra une plus grande réactivité dans les
traitements des demandes de déménagement,

Considérant qu'il est opportun de créer un groupement de commandes comprenant
la ville et le CCAS de Laval ainsi que Laval-Agglomération concernant des prestations
ponctuelles de déménagement de mobiliers,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Il est décidé d'adhérer au groupement de commandes relatif à des prestations
ponctuelles de déménagement de mobiliers.

Article 2 :

Laval-Agglomération est désigné comme coordonnateur de ce groupement de
commandes. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera celle du
groupement.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de
l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet
effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.




CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-036

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION PROJETS AU CCAS

DCA2023-036
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 février 2022 portant sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du comité de suivi et d'arbitrage ressources humaines du 1^{er} juin 2023,

Considérant que la direction innovation et développement social a notamment pour mission d'assister et conseiller dans l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de développement des services et directions de la DGA solidarités et soins pour tous,

Que le développement de l'activité des directions et services de la DGA nécessite la création d'un poste de chargé de mission projets,

Que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

À compter du 1^{er} juillet 2023, un poste de chargé de mission projets à temps complet est créé à l'effectif des services du CCAS de Laval.

Article 2 :

Le poste de chargé de mission projets à temps complet devra être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

Article 3 :

La rémunération sera calculée selon la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux avec l'octroi d'un régime indemnitaire défini par la délibération du 3 février 2022 fixant le régime indemnitaire du personnel du CCAS.

Article 4 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-037

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

LAVAL
CENTRE COMMUNAL
ACTION SOCIALE
Mme Marjorie FRANÇOIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

ADHÉSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL À
L'ASSOCIATION DISPOSITIF D'APPUI AUX PARCOURS DE SANTE COMPLEXES
DE LA MAYENNE "DAC 53"

DCA2023-037

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la santé publique, et notamment l'article L. 6327-2 précisant les missions du dispositif d'appui à la coordination (DAC),

Considérant que le Centre communal d'action sociale de la ville de Laval, dans le cadre de sa politique en matière d'action sociale et médico-sociale, entend participer à la mise en place du dispositif d'appui à la coordination de la Mayenne intervenant en complémentarité de ses missions,

Que le CCAS souhaite développer des coopérations avec les acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé sur le territoire pour contribuer de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes âgées, en situation de handicap ou de fragilité et de leurs aidants,

Qu'il convient d'adhérer à l'association DAC 53,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion à l'association DAC 53.

Article 2 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.




CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-038

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL
DANS LE CADRE DU PLAN BLEU DE L'EHPAD

DCA2023-038
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté du 7 juillet 2005 modifié fixant le cahier des charges du plan d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique dit « plan bleu »,

Vu l'instruction Ministérielle n° DGS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DGEC/2020/82 du 29 mai 2020 relative à la gestion des épisodes de canicule durant la prochaine saison estivale dans un contexte de pandémie Covid-19, actualisation possible avant chaque période estivale,

Vu l'instruction n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/DIHAL/2021/224 du 4 novembre 2021 relative à la prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2021-2022 précisant les actions à mettre en œuvre pour prévenir et faire face aux conséquences sanitaires propres à la période hivernale, actualisation possible avant chaque période hivernale,

Considérant la volonté exprimée par la direction du Centre hospitalier de Laval et l'EHPAD du Centre communal d'action sociale de Laval de prévenir et d'organiser les hospitalisations et les transferts des résidents de ce dernier,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de coopération entre le Centre hospitalier de Laval et l'EHPAD du CCAS de Laval dans le cadre du plan bleu est approuvée.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-039

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

**CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE L'ÉQUIPE MOBILE DE SOINS
PALLIATIFS DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL, L'EHPAD ET LE SSIAD DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL**

DCA2023-039
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le plan national de développement des soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie 2021-2024 ;

Considérant que l'EHPAD du CCAS de Laval a pour objectifs de continuer à mettre en place une démarche palliative dans le respect des droits des personnes accueillies et de la qualité des soins, et de mieux informer les familles et les malades sur leurs droits ,

Considérant que le SSIAD du CCAS de Laval vise à accompagner les bénéficiaires à domicile dans les meilleures conditions possibles jusqu'à la fin de vie en mobilisant les ressources nécessaires,

Que l'Équipe mobile de soins palliatifs du Centre hospitalier de Laval dispose des compétences et des ressources pour apporter un appui et une expertise requise en soins palliatifs et en accompagnement de fin de vie, au personnel de l'EHPAD et du SSIAD,

Qu'il convient de déterminer les modalités de coopération entre l'EHPAD, le SSIAD et l'Équipe mobile de soins palliatifs du Centre hospitalier de Laval pour une prise en charge graduée et de proximité en renforçant la coordination, par une convention de partenariat,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Laval, l'EHPAD et le SSIAD du Centre communal d'action sociale de Laval sur l'intervention de l'équipe mobile de soins palliatifs est approuvée.

Article 2 :

La convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2023, elle est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-040

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION AVEC L'ARS RELATIVE AU PLAN D'AIDE À
L'INVESTISSEMENT DU QUOTIDIEN 2022 SECTEUR
PERSONNES ÂGÉES POUR L'EHPAD

DCA2023-040
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de la ville de Laval, dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité et des prestations d'hébergement, entend renforcer le confort d'été des résidents de l'EHPAD et prévenir les risques professionnels,

Que le plan d'aide à l'investissement du quotidien a pour objet de soutenir les EHPAD afin d'apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents dans leurs besoins quotidiens,

Que celui-ci s'inscrit dans le cadre des crédits du Ségur de la Santé et des mesures du fonds européen France Relance.

Qu'en réponse à l'appel à projet 2022, une subvention a été allouée à l'EHPAD en vue de financer des équipements permettant de limiter les risques d'exposition à la chaleur, améliorer les liens sociaux, le maintien de l'autonomie, les relations avec les familles, les outils thérapeutiques, créer un jardin thérapeutique et développer les économies d'énergie,

Qu'il convient d'approuver la convention définissant les conditions de subvention de l'ARS au Centre communal d'action sociale,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve la convention relative au plan d'aide à l'investissement du quotidien 2022, secteur personnes âgées pour l'EHPAD résidence Ferrié.

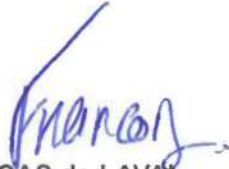
Article 2 :

La subvention allouée dans ce cadre s'élève à la somme de 58 132,20 € et devra être utilisée en 2023.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-041

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EHPAD ET LES PROFESSIONNELS
LIBERAUX

DCA2023-041
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 311-3 du code de l'action sociale et des familles qui rappelle que l'exercice des droits et libertés individuelles est garanti à toute personne prise en charge au sein d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Vu la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article L. 1110-8 du code de la santé publique et l'article L. 162-2 du code de la sécurité sociale garantissant la liberté du choix du praticien au malade,

Considérant la volonté d'organiser une coopération entre l'établissement, le médecin coordonnateur de l'EHPAD et les professionnels de santé libéraux du résident pour garantir la qualité et la sécurité des soins,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de partenariat entre l'EHPAD et les professionnels libéraux, médecins traitants et masseur kinésithérapeute, est approuvée.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Marjorie François
CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Marjorie FRANÇOIS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-042

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION AVEC LA PHARMACIE DE LA BASILIQUE POUR LA
PRÉPARATION DES MÉDICAMENTS À L'EHPAD

DCA2023-042
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15
Date de la convocation : 15 juin 2023
Nombre de présents : 10
Compte rendu analytique de séance affiché le :

30 JUIN 2023

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et le référentiel de la Haute Autorité de Santé,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de la ville de Laval, dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité, entend veiller à la sécurisation de la dispensation des médicaments en EHPAD,

Que la délégation de la préparation des médicaments auprès d'une pharmacie d'officine, sous réserve de l'accord du résident, apporte toutes les garanties de traçabilité et de sécurité vis-à-vis de la prestation pharmaceutique,

Que le partenariat avec une pharmacie d'officine permet de bénéficier d'un pharmacien référent,

Que le résident conserve le libre choix de son pharmacien.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration approuve la collaboration avec la pharmacie de la Basilique d'Avesnières pour la préparation des médicaments à l'EHPAD.

Article 2 :

La convention est valable 1 an à compter de la date de signature.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-043

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION À
DOMICILE DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL POUR LE SSIAD ET L'EHPAD

DCA2023-043

Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'hospitalisation à domicile (HAD);

Considérant que le SSIAD du Centre communal d'action sociale de Laval a pour objet d'assurer la continuité des soins au domicile des personnes afin de préserver ou maintenir l'autonomie et prévenir les hospitalisations, tout au long du parcours de vie et ce jusqu'à la fin de vie, en réalisant des soins infirmiers matin et soir 7 jours sur 7, ce dans le cadre d'un projet individualisé de soins,

Que la structure d'HAD intervient en cas de pathologies aiguës ou chroniques nécessitant des soins fréquents, complexes ou d'une technicité spécifique, assurés par une équipe pluridisciplinaire 24 h sur 24, et coordonnés par un médecin,

Que la coordination entre le SSIAD et la structure d'HAD dans le cadre d'un relais et d'une intervention conjointe a pour objet de garantir le maintien des intervenants connus par les personnes, ce sans rupture de prise en charge et dans le respect des habitudes de vie, malgré l'aggravation de l'état de santé.

Que la coopération entre l'EHPAD et l'HAD a pour but d'éviter les hospitalisations à temps complet en établissement de santé, ou d'en limiter la durée,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

La convention de partenariat entre le Centre hospitalier de Laval et le Centre communal d'action sociale de Laval sur l'intervention conjointe entre l'HAD et le Service de soins infirmiers (SSIAD) ou l'EHPAD est approuvée.

Article 2 :

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire, Président
et par délégation
la Vice-Présidente
Mme Marjorie FRANÇOIS





CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL

**22 place Albert Jacquard
BP 11303
53013 LAVAL CEDEX**

Séance du jeudi 22 juin 2023

DCA2023-044

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale s'est réuni le jeudi 22 juin 2023.

En l'absence de Monsieur le Maire empêché, Madame François présidait la séance.

Étaient présents :

Mme Marjorie FRANÇOIS
Mme Catherine ROY
M. Kamel OGBI
M. Gilles LEBOISNE
M. Loïc BEDOUET
Mme Annick SALINESI
M. Rémy LANGEARD
Mme Christine DROGUET
M. Gilles MONSALLIER
Mme Gwendoline GALOU

Étaient excusés :

M. Patrice MORIN
M. Paul CHOISNET
Mme Béatrice MAHÉRAULT-BODELLE
M. Éric PARIS
M. James CHARBONNIER

Étaient démissionnaires :

M. Philippe BEZIER
M. James CHARBONNIER

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter la délibération suivante :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION de conseil d'administration du 22 juin 2023

CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2027 AVEC LE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE RELATIF AU VERSEMENT DE LA DOTATION
COMPLÉMENTAIRE AU SERVICE D'AIDE À DOMICILE

DCA2023-044
Rapporteur : Marjorie FRANÇOIS

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Date de la convocation : 15 juin 2023

Nombre de présents : 10

Compte rendu analytique de séance affiché le : **30 JUIN 2023**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la ville de Laval,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L. 314-2-1
prévoyant la création d'une dotation complémentaire ;

Vu l'appel à candidature organisé par le Département, en référence à l'article L. 314-
2-2 du Code de l'action sociale et des familles, portant sur les actions financées dans
ce cadre, et l'article L. 311-11-1 du Code de l'action sociale et des familles portant sur
les objectifs du CPOM,

Vu la réponse positive de l'appel à candidature permettant l'attribution de la dotation
complémentaire par le Département de la Mayenne,

Considérant que le Centre communal d'action sociale de Laval entend, conformément
au projet de service de la direction aides et soins à domicile, développer la qualité de
réponses aux besoins des personnes âgées bénéficiaires de l'APA et des personnes
en situation de handicap bénéficiaires de la PCH, et la qualité de vie au travail des
professionnels,

Qu'il convient de signer le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2023-2027
avec le Département de la Mayenne.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre le service d'aide et
d'accompagnement à domicile du CCAS de Laval et le Département de la Mayenne
est adopté.


Article 2 :

Le CPOM prend effet à la date du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans.

Article 3 :

Le président du CCAS de la Ville de Laval ou son représentant est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document à cet effet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.


CCAS de LAVAL
Pour le Maire Président
et par délégation
la Vice-Présidente

Mme Marjorie FRANÇOIS

